

Le conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignants et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des ESPE.

Pour une formation de qualité des enseignants et des CPE, de la maternelle à l'université

Depuis quelques semaines, les contours de la réforme de la formation des enseignants, annoncée par le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation nationale, se dessinent. Ils ne semblent tenir aucun compte de la grave crise de recrutement que nos métiers connaissent, et de la surcharge de travail que subissent les étudiants et les stagiaires.

- ✗ **Le temps de service excessif** pour les stagiaires est incompatible avec une formation de qualité en lien avec la recherche.
- ✗ **La faiblesse des moyens alloués** empêche de répondre aux besoins.
- ✗ **Les modalités d'évaluation et de titularisation sont lourdes et infantilisantes.**
- ✓ **Pour la FSU, la réforme doit tenir compte des échecs du passé ! Il faut investir pour favoriser l'accès au concours, et améliorer l'entrée dans le métier en cessant d'utiliser les stagiaires comme des moyens d'enseignement.**

**Mardi 13 et
mercredi 14
novembre 2018**

Votez



**pour élire vos
représentants au
conseil de l'ESPE**

EN URGENCE : la FSU revendique

Pour tous :

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour les étudiants :

- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions.
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master.
- ▶ La mise en place de pré-recrutements.
- ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Pour les stagiaires :

- ▶ L'affectation au plus près de leur lieu de formation.
- ▶ Un temps de service réduit à un tiers afin de pouvoir suivre une formation au métier.
- ▶ de réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, non infantilisantes, sans surcharge de travail et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme pour ceux qui possèdent déjà le master.
- ▶ **Le remboursement des 90 € payés au titre du CVEC.**
- ▶ Le maintien des sites départementaux.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Nos candidates et candidats :

Lucie Champenois

Antonin Gay-Dupuy

Émilie Chatillon

Yacine Chekheb

Eva Watine

Jérémy Genty

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions :** allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux.
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage de la formation** inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **l'accès à l'ensemble des concours externes** Avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés.
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter.
- ✓ **Des formations adossées à la recherche** prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.

**Mardi 13
et mercredi 14 novembre 2018,
votez**

